



**Département des Pyrénées Orientales  
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2016**

**L'an deux mille seize et le vingt-deux décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.**

**Etaient présents** : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Frédérique PARENT ; Franck SASOT ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Guy CANAL ; Jean BARTHÉLÉMY ; René BAUS ; Muriel NIBAUEAU ; José VIÉGAS ; Olga LAFITTE ; Jean-Louis BOURDARIOS (à partir du point n° 7) ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR.

**Représentés** : Agnès MASBERNAT qui donne procuration à Jean FRADE ; Christophe DEVISE qui donne procuration à Bernard POUGET ; Christelle DUBOIS qui donne procuration à Franck SASOT ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à Jean BARTHÉLÉMY.

**Absents** : Jean-Louis BOURDARIOS du point n° 1 au point n° 6 ; Magali ALCACES.

**Date convocation** : 14 décembre 2016

**Nombre de membres**  
(Afférents au Conseil Municipal : 29  
(En exercice : 29  
(Qui ont pris part à la délibération : 28

**. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance,**

**. Les membres étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Le Conseil Municipal,**

**- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2016,**

**- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les virements et inscriptions de crédits sur le budget communal pour l'exercice 2016,**

**- FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés, divers tarifs, taxes et redevances pour l'année 2017,**

**- DÉCIDE, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Marie-José AMIGOU), d'approuver la vente des parcelles cadastrées BC 15, 16 et BC 282 à la SARL PÔLE AMENAGEMENT,**

**- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'évaluation définitive des transferts de charges entre Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine et ses communes membres telle que figurant dans le compte rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 5 décembre 2016,**

**- PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2015 établi par Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine,**

**- DÉCIDE DE CRÉER, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur le tableau des effectifs du personnel communal, dans la catégorie des emplois permanents, à compter du 22 décembre 2016 :**

- un poste de rédacteur à 35/35<sup>ème</sup>
- un poste d'adjoint technique de deuxième classe à 35/35<sup>ème</sup>

**- PREND ACTE du relevé des décisions prises par Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée,**

**- PREND ACTE de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit,**



- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de dénommer le nouveau parking sis avenue de l'Amirauté "Parking de l'Amirauté",
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de dénommer le nouveau city stade « City stade Guy MANYA ».